
États financiers de
Fonds en fiducie de la Fraternité
des Indiens du Canada

31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du
Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds en fiducie au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds en fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds en fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds en fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds en fiducie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds en fiducie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 juillet 2019

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2019

Notes	2019						2018					
	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus												
Gouvernement du Canada	—	29 759 934	29 759 934	1 651 630	—	61 171 498	—	—	—	—	—	—
Revenus de placement	66 413	8 493 349	507 016	163 745	—	9 230 523	3 924	4 673 258	268 845	95 326	—	5 041 353
Divers	—	16 167	—	—	—	16 167	—	—	—	—	—	—
	66 413	38 269 450	30 266 950	1 815 375	—	70 418 188	3 924	4 673 258	268 845	95 326	—	5 041 353
Distributions aux bénéficiaires												
Versements à des organismes	—	6 461 255	—	661 170	—	7 122 425	—	6 761 274	—	785 536	—	7 546 810
Versements à des particuliers	—	2 946 054	—	84 565	—	3 030 619	—	1 911 987	—	192 800	—	2 104 787
Total des distributions aux bénéficiaires	—	9 407 309	—	745 735	—	10 153 044	—	8 673 261	—	978 336	—	9 651 597
Charges												
Salaires et avantages sociaux	587 752	—	—	—	—	587 752	552 558	—	—	—	—	552 558
Déplacements	292 436	—	—	—	—	292 436	296 105	—	—	—	—	296 105
Honoraires professionnels	191 873	—	—	—	—	191 873	189 089	—	—	—	—	189 089
Publicité, promotions et publications	11 246	—	—	—	—	11 246	88 750	—	—	70 000	—	158 750
Frais de bureau	109 460	—	—	—	—	109 460	95 350	—	—	—	—	95 350
Frais administratifs et de gestion	60 000	—	—	—	—	60 000	60 000	—	—	—	—	60 000
Loyer	48 117	—	—	—	—	48 117	48 117	—	—	—	—	48 117
Assurance	7 187	—	—	—	—	7 187	6 418	—	—	—	—	6 418
Total des charges	1 308 071	—	—	—	—	1 308 071	1 336 387	—	—	70 000	—	1 406 387
	1 308 071	9 407 309	—	745 735	—	11 461 115	1 336 387	8 673 261	—	978 336	70 000	11 057 984
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges	(1 241 658)	28 862 141	30 266 950	1 069 640	—	58 957 073	(1 332 463)	(4 000 003)	268 845	(883 010)	(70 000)	(6 016 631)
Soldes des fonds, au début de l'exercice	—	65 015 947	76 598 766	2 965 236	53 942	144 633 891	—	70 213 067	76 329 921	3 983 592	123 942	150 650 522
Virements interfonds	1 241 658	(1 150 460)	—	(91 198)	—	—	1 332 463	(1 197 117)	—	(135 346)	—	—
Soldes des fonds, à la fin de l'exercice	—	92 727 628	106 865 716	3 943 678	53 942	203 590 964	—	65 015 947	76 598 766	2 965 236	53 942	144 633 891

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

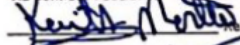
État de la situation financière

au 31 mars 2019

		2019					2018					
Notes	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif												
À court terme												
Trésorerie	141 202	(206 325)	308 782	50 065	53 942	347 666	(17 975)	163 406	31 415	183 620	53 942	414 408
Débiteurs et comptes à recevoir	—	26 449	—	—	—	26 449	—	25 599	—	—	—	25 599
Taxes de vente à recouvrer	23 793	—	—	—	—	23 793	88 541	—	—	—	—	88 541
Charges payées d'avance	268	—	—	—	—	268	13 946	45 864	—	2 108	—	61 918
Placements à court terme	—	9 000 000	—	1 000 000	—	10 000 000	—	9 000 000	—	1 000 000	—	10 000 000
Interfonds recevable (payable)	—	4 824 121	(4 824 121)	—	—	—	—	2 419 600	(2 419 600)	—	—	—
	165 263	13 644 245	(4 515 339)	1 050 065	53 942	10 398 176	84 512	11 654 469	(2 388 185)	1 185 728	53 942	10 590 466
Immobilisations	39 561	—	—	—	—	39 561	51 272	—	—	—	—	51 272
Placements	—	80 167 245	111 483 008	2 966 841	—	194 617 094	—	54 433 675	79 074 505	1 853 049	—	135 361 229
	204 824	93 811 490	106 967 669	4 016 906	53 942	205 054 831	135 784	66 088 144	76 686 320	3 038 777	53 942	146 002 967
Passif												
À court terme												
Créditeurs et charges à payer	121 865	1 083 862	101 953	73 228	—	1 380 908	77 904	1 072 197	87 554	73 541	—	1 311 196
Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	82 959	—	—	—	—	82 959	57 880	—	—	—	—	57 880
	204 824	1 083 862	101 953	73 228	—	1 463 867	135 784	1 072 197	87 554	73 541	—	1 369 076
Soldes de fonds												
	—	92 727 628	106 865 716	3 943 678	53 942	203 590 964	—	65 015 947	76 598 766	2 965 236	53 942	144 633 891
	204 824	93 811 490	106 967 669	4 016 906	53 942	205 054 831	135 784	66 088 144	76 686 320	3 038 777	53 942	146 002 967

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du fiduciaire



Keith Mertes, Président du conseil des fiduciaires

Président du conseil des fiduciaires

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges	58 957 073	(6 016 631)
Amortissement des immobilisations	11 711	10 809
Variation des profits latents sur les placements	(297 563)	804 541
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(850)	(25 599)
Charges payées d'avance	61 650	(38 718)
Taxes de vente à recouvrer	64 748	(38 046)
Créditeurs et charges à payer	69 712	786 147
	58 866 481	(4 517 497)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(72 451 650)	(5 855 261)
Cession de placements	13 493 348	10 165 000
Acquisition d'immobilisations	—	(14 125)
Augmentation du solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	25 079	(32 755)
	(58 933 223)	4 262 859
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie	(66 742)	(254 638)
Encaisse, au début de l'exercice	414 408	669 046
Encaisse, à la fin de l'exercice	347 666	414 408

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2019

1. Nature des activités

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie ») a été créé le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149 (I)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les objectifs initiaux du Fonds en fiducie étaient les suivants :

- a) Étudier, en concertation avec des représentants des Premières Nations des diverses régions du Canada, les problèmes que rencontrent les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- b) Faire des recherches sur les problèmes d'ordre économique, social et scientifique que rencontrent les Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes;
- c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations; et
- d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations.

Dans l'exécution de ces objectifs, le Fonds en fiducie gère le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été créé en 1975 afin de promouvoir l'éducation des citoyens issus des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par des recherches, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et la population du Canada.

Le Fonds de guérison de la jeunesse a été créé en 1996 afin de soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada. Le financement a été affecté pour organiser des événements permettant de réunir les jeunes avec des responsables politiques et des aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership. Des fonds ont également été affectés pour le soutien de la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.

Le Fonds de recherche parrainé a été créé en 2001 pour favoriser la recherche sur les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés des Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes.

Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 dans le but d'offrir des bourses d'études. Les bourses sont disponibles aux candidats qui démontrent d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, d'intégrité, d'intérêt, de respect envers l'humanité et du leadership et qui ont fait preuve d'initiative afin d'utiliser leur talent au maximum. Les bourses sont nommées à la mémoire des personnages importants dans l'histoire des Premières Nations : Jake Fire (criminologie), Tommy Prince (études autochtones), Walter Dieter (travail social), Omar Peters (science politique), Robert Smallboy (médecine) et James Gosnell (droit). Ces bourses sont habituellement présentées chaque année lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

En 2009, le Fonds en fiducie a demandé au tribunal de modifier ces objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI »), en 2006, le gouvernement fédéral a créé le « Fonds de la somme désignée » (le « FSD ») afin d'indemniser les anciens élèves des pensionnats indiens. Le paiement d'expérience commune et les crédits personnels ont été versés à partir du FSD. La CRRPI a précisé que tout surplus du FSD devra être transféré au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada.

Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la CRRPI ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage des activités du Fonds en fiducie.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2019

1. Nature des activités (suite)

En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, le Fonds en fiducie doit gérer le solde des fonds du FSD au nom des Premières Nations et des Métis, qui sont répartis de la manière suivante :

- Premières Nations : 97,3 %
- Métis : 2,7 %

Les modalités exigent qu'au moins 50 % du montant initial, reçu du FSD pour le compte des Premières Nations, soit investi dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans.

Les modalités prévoient aussi une limite en ce qui concerne les frais administratifs qui peuvent être payés à même les fonds. La limite a été fixée à 10 % du montant le plus élevé entre les revenus de placement pour l'exercice ou le montant payé aux bénéficiaires au cours de l'exercice donné. Durant l'exercice 2016-2017, les tribunaux ont modifié la limite, qu'ils ont fixée à 15 % pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018. Durant l'exercice 2018-2019, les tribunaux ont autorisé la limite permanente de 15 % pour le fonds de fiducie.

En raison de la CRRPI, le Fonds en fiducie a créé en 2016 les trois fonds suivants :

- 1) Le Fonds d'éducation a été créé afin d'aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances.
- 2) Le Fonds des Métis a été créé dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation.
- 3) Le Fonds d'héritage à l'éducation a été créé afin d'investir dans un fonds de réserve pendant 20 ans pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Conformément aux principes de comptabilité par fonds, le Fonds en fiducie tient sa comptabilité afin de s'assurer que les limites et les restrictions fixées à l'égard de l'utilisation des ressources disponibles sont observées. En vertu de cette méthode, toutes les ressources sont classées à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information dans des fonds qui ont été créés conformément à des activités et à des objectifs précis. Par conséquent, des comptes distincts sont maintenus pour les fonds suivants : le Fonds général, le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de la recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds général comptabilise les activités de fonctionnement du Fonds en fiducie. Les fonds restants sont grevés d'affectations externes et doivent uniquement être utilisés de la manière indiquée à la note 1.

Constatation des produits

Le Fonds en fiducie applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports affectés et les dotations sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports affectés pour lesquels le Fonds en fiducie ne présente pas de fonds affecté correspondant sont différés et sont constatés dans les produits du Fonds général de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

En conformité avec le plan d'administration approuvé par le tribunal afférent aux fonds reçus aux termes de la CRRPI en vertu de la section sur l'investissement de capitaux, les revenus de placement sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont imputés au fonds approprié comme suit :

- Fonds d'éducation : jusqu'à 90 % des revenus de placement ; et
- Fonds d'héritage à l'éducation : au minimum 10 % des revenus de placement.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués de la trésorerie, des placements, des débiteurs, des impôts à recevoir, des intérêts courus, des créditeurs et charges à payer, ainsi que du solde à payer à la Fraternité des Indiens du Canada.

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les transactions entre parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités du Fonds en fiducie et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits et des charges constatés au cours de la période de présentation de l'information financière. La recouvrabilité des créances, l'évaluation des placements et le montant des charges à payer sont les éléments ayant fait l'objet d'estimations importantes dans le cadre des présents états financiers. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2019

3. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2019 :

	2019						
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	15 656	15 656	325 611	325 611	8 659	8 659	349 926
Marché monétaire CIBC	2 020 809	2 025 180	2 840 426	2 850 127	82 990	83 208	4 944 225
Fonds balancé - CGOV classe F	44 476 742	42 456 297	55 745 273	52 997 727	1 991 312	1 904 701	102 213 327
Fonds commun d'obligations canadiennes de base plus CIBC	17 720 977	17 724 318	21 841 705	21 876 390	789 303	787 492	40 351 985
Fonds commun d'actions canadiennes valeur toute capitalisation CIBC	13 707 148	13 341 409	16 941 954	16 482 236	629 235	614 499	31 278 337
Fonds commun d'actions américaines valeur CIBC	6 728 427	7 634 053	7 918 133	9 014 134	310 315	352 150	14 956 875
Fonds commun d'actions internationales CIBC	4 497 486	4 984 409	5 869 906	6 471 487	155 027	171 989	10 522 419
	89 167 245	88 181 322	111 483 008	110 017 712	3 966 841	3 922 698	204 617 094
Placements à court terme	9 000 000	9 000 000	—	—	1 000 000	1 000 000	10 000 000
Placements à long terme	80 167 245	79 181 322	111 483 008	110 017 712	2 966 841	2 922 698	194 617 094
	89 167 245	79 181 322	111 483 008	110 017 712	2 966 841	2 922 698	194 617 094

Le Fonds a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2019.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2019

3. Placements (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2018 :

	2018							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	2 539	2 539	2 580	2 580	2 503	2 503	7 622	7 622
Marché monétaire CIBC	1 933 282	1 936 466	2 406 748	2 416 277	82 985	83 208	4 423 015	4 435 951
Fonds balancé - CGOV classe F	31 773 728	30 019 075	39 693 862	37 543 048	1 436 522	1 354 684	72 904 112	68 916 807
Fonds commun d'obligations canadiennes de base plus CIBC	12 760 592	13 193 313	15 551 936	16 070 565	575 501	593 532	28 888 029	29 857 410
Fonds commun d'actions canadiennes valeur toute capitalisation CIBC	9 117 133	9 165 440	11 556 113	11 641 485	408 153	410 436	21 081 399	21 217 361
Fonds commun d'actions américaines valeur CIBC	4 014 030	4 337 555	4 993 862	5 375 629	179 665	194 145	9 187 557	9 907 329
Fonds commun d'actions internationales CIBC	3 832 371	3 811 421	4 869 404	4 842 768	167 720	166 762	8 869 495	8 820 951
	63 433 675	62 465 809	79 074 505	77 892 352	2 853 049	2 805 270	145 361 229	143 163 431
Placements à court terme	9 000 000	9 000 000	—	—	1 000 000	1 000 000	10 000 000	10 000 000
Placements à long terme	54 433 675	53 465 809	79 074 505	77 892 352	1 853 049	1 805 270	135 361 229	133 163 431

Le Fonds a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2018.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2019

3. Placements (suite)

Revenus de placement

En conformité avec l'approbation du tribunal du plan administratif, les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont alloués aux Fonds suivants :

- Le Fonds d'éducation : jusqu'à 90 % des revenus de placements; et
- Le Fonds des Métis : au moins 10 % des revenus de placements.

	2019	2018
	\$	\$
Revenus de placement généré par le Fonds d'héritage à l'éducation	5 070 159	2 688 445
Allocation au Fonds d'éducation	(4 563 143)	(2 419 600)
Revenus de placement - Fonds d'héritage à l'éducation	507 016	268 845
Revenus de placement généré par le Fonds d'éducation	3 930 206	2 253 658
Allocation du Fonds d'héritage à l'éducation	4 563 143	2 419 600
Revenus de placement - Fonds d'éducation	8 493 349	4 673 258
Revenus de placement généré par le Fonds des Métis	163 745	95 326
Revenus de placement généré par le Fonds général	66 413	3 924
	9 230 523	5 041 353

Le Fonds en en fiducie présente les revenus de placement nets de 555 414 \$ de dépenses de placement (450 418 \$ en 2018).

Détermination des justes valeurs

La juste valeur des placements se rapproche de la valeur à laquelle ces instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties bien informées et consentantes. Les renseignements fournis par le dépositaire du Fonds sont utilisés pour refléter la juste valeur, qui pourrait différer de la valeur qui pourrait finalement être réalisée. Les parts de fonds communs sont évaluées à des prix calculés selon la juste valeur des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

En octobre 2016, le portefeuille a été investi à parts égales entre CIBC Asset Management Inc. et CGOV Asset Management. Au 31 mai 2018, la Corporation Fiera Capital a annoncé qu'elle avait finalisé l'acquisition de l'entreprise CGOV Asset Management. Le portefeuille de placements géré par CGOV Asset Management a été transféré à Corporation Fiera Capital. Au 31 mars 2019, les deux gestionnaires d'actifs détenaient leur portefeuille respectif.

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers exposent le Fonds en fiducie à des risques de placement, y compris les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des taux de change et des marchés des actions, tant national qu'étrangers. Ces risques incluent également les risques découlant du fait qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation au moment où elle devient exigible.

Les placements du Fonds en fiducie se composent de parts détenues dans des fonds communs. Le Fonds en fiducie a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le niveau de risque auquel il est exposé. Les pratiques de placement du Fonds en fiducie ont été conçues afin d'éviter les risques indus de perte et de dépréciation des actifs, et de pouvoir raisonnablement prévoir un juste rendement selon la nature des placements. Le risque de placement maximal auquel le Fonds en fiducie est exposé est représenté par la valeur de marché des placements.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2019

3. Placements (suite)

Risque de placement (suite)

a) *Risque de concentration*

Il y a risque de concentration lorsqu'une tranche importante du portefeuille est investie dans des titres comportant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'avis que les concentrations susmentionnées ne constituent pas un risque excessif.

b) *Risque de change*

L'exposition au risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien détenus par le Fonds en fiducie, qui représentaient 28 628 222 \$ du total du portefeuille au 31 mars 2019 (18 728 280 \$ en 2018). Le Fonds en fiducie n'a pas recours à des couvertures financières afin de gérer le risque de change.

4. Immobilisations

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	49 729	19 585	30 144	37 147
Équipement informatique	14 125	4 708	9 417	14 125
	63 854	24 293	39 561	51 272

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (« FIC »), qui sert de secrétariat de l'APN, nomme les administrateurs du Fonds en fiducie, la FIC est ainsi réputée contrôler le Fonds en fiducie.

Au 31 mars 2019, le solde dû à la FIC s'établissait à 82 959 \$ (57 880 \$ en 2018).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, le Fonds en fiducie a payé 60 000 \$ à la FIC (60 000 \$ en 2018) pour des services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds en fiducie ainsi que 48 117 \$ pour la location d'espace de bureau (48 117 \$ en 2018). Le Fonds en fiducie a renouvelé l'entente de location d'espace de bureau avec la FIC jusqu'au 31 mars 2020 pour un montant annuel de 52 393 \$.

Les transactions avec l'APN ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

6. Distribution aux bénéficiaires

En 2019, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 840 particuliers ainsi qu'à 84 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 3 030 619 \$ aux particuliers approuvés et 7 122 425 \$ aux organismes approuvés.

En 2018, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 605 particuliers ainsi qu'à 88 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 2 104 787 \$ aux particuliers approuvés et 7 546 810 \$ aux organismes approuvés.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2019

7. Virements interfonds

Conformément aux limites fixées pour les frais administratifs décrites à la note 1, les frais administratifs facturés aux fonds créés conformément à la CRRPI pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 se sont élevés à 1 241 658 \$ (1 332 463 \$ en 2018), soit 12,23 % (13,81 % en 2018) du montant versé aux bénéficiaires.

8. Autres fonds

Les autres fonds comprennent le Fonds pour la langue et l'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre temps. Il n'y a aucun changement par rapport aux autres fonds au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018 (70 000 \$ de dépenses de publicité, de promotion et de publication du Fonds pour les langues et l'alphabétisation en 2018). Le solde total du fonds est de 53 942 \$ (53 942 \$ en 2018).

	2019	2018
	Solde de fonds	Solde de fonds
	\$	\$
Fonds de langue et d'alphabétisation	23 079	23 079
Fonds de guérison de la jeunesse	3 607	3 607
Fonds de recherche parrainé	16 325	16 325
Fonds des héros de notre époque	10 931	10 931
	53 942	53 942